

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 14 DÉCEMBRE 2020**

**Objet : Admissions en premier cycle : attendus locaux et critères de recrutement**

Le Conseil d'Administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 10 ;
- Vu l'avis de la CFVU du 07 Décembre 2020 ;

Considérant qu'il revient au Conseil d'Administration d'approuver les attendus locaux et critères de recrutement pour les admissions en premier cycle ;

Après en avoir délibéré,

**Article Unique** : Le Conseil d'Administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, les attendus locaux et critères de recrutement pour les admissions en premier cycle.

Nombre de membres en exercice : 37

Pour : 17

Contre : 10

Abstention : 2

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre.

